

## **Appel de communication**

### ***ENJEUX ET ACTEURS DE LA RÉGULATION DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE.***

*Colloque présenté par*

**La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (École des sciences  
de la gestion - Université du Québec à Montréal)**

*et*

**Le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail  
(Université de Montréal - HEC Montréal - Université Laval)**

Corinne Gendron, Alain Lapointe, Denis Harrisson, Guylaine Vallée, Renée-Claude Drouin, Linda Rouleau

Dans le cadre du Congrès de l'ACFAS du 15 au 19 mai 2006  
Université McGill, Montréal

**Date limite de présentation des propositions : 13 février 2006**

**Date limite de présentation des communications pour les Actes du colloque : 15 mars 2006**

L'actuelle dynamique de la mondialisation et de l'ouverture des marchés promues notamment par les acteurs corporatifs a radicalement modifié l'environnement économique et est également en voie de provoquer une profonde redéfinition du rôle des acteurs sociaux. Le déclin de l'État providence et de la social-démocratie, associé à l'effondrement du système fordiste caractérisé par une régulation nationale ancrée dans le territoire, a en effet profondément remis en cause la dynamique de la régulation. Le temps où l'État providence définissait les droits individuels, assurait la sécurité sociale et s'immisçait dans la régulation des activités économiques en appliquant une politique keynésienne est-il révolu? Les instances gouvernementales, qui étaient garantes de l'intérêt général et qui voyaient à limiter les abus des intérêts individuels à l'intérieur de ce compromis, se sont partiellement retirées. Là où on pouvait s'attendre, il n'y a pas si longtemps encore, à la présence et à l'efficacité de pouvoirs compensateurs capables notamment de relayer les attentes sociales à travers le mécanisme régulatoire de la réglementation gouvernementale, on constate aujourd'hui que l'État a largement perdu, ou a renoncé, à son pouvoir de régulation.

La poussée de la mondialisation économique est évidemment au cœur de cette émasculation des États nationaux. Il devient en effet de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics de contrôler efficacement à partir du droit ou de la réglementation des comportements et des stratégies corporatives qui ne se laissent plus enfermer dans des frontières nationales. L'étiollement du pouvoir étatique s'accompagne donc d'un transfert de pouvoir à d'autres acteurs, en particulier aux firmes transcontinentales, reconfigurant *ipso facto* le rapport de force entre le politique et l'économique. Cette reconfiguration ne passe pas d'ailleurs inaperçue aux yeux de la société civile; elle engendre en effet une

décrédibilisation de l'autorité publique auprès des citoyens qui croient de moins en moins dans l'existence d'une marge de manœuvre réelle du gouvernement. L'État ne serait donc pas seulement en perte de capacité de régulation, mais également en perte de légitimité. Plus le gouvernement se fait l'allié des entreprises dans une stratégie de développement centrée sur la conquête des marchés internationaux, moins les citoyens le perçoivent comme leur représentant légitime. De sorte que si l'on peut toujours croire en la possibilité d'un nouveau compromis social, il est cependant douteux que l'État puisse y être l'acteur principal.

Alors, qui en seront les promoteurs et les porteurs? Qui seront les acteurs déterminants des modes de régulation émergents? Quels seront les vecteurs et les modalités de la nouvelle régulation? Comment s'articuleront les différents volets de la régulation à venir, notamment entre droit commercial, environnemental et du travail? Quel sera le rôle des institutions internationales? Quelle place prendront les accords privés et quelle en sera la portée régulatoire? Que peut-on espérer des modes inédits de régulation, comme la responsabilité sociale? Ce sont là quelques unes des préoccupations qui seront au cœur de ce colloque.

Cette ambitieuse réflexion appelle évidemment des regards croisés et nous y convions en conséquence des chercheurs de toutes disciplines, susceptibles de rendre compte des spécificités de la crise de la régulation aussi bien dans ses différents domaines, social, environnemental, droits du travail, droits humains... qu'en regard de la transformation du rôle des acteurs sociaux dans le renouveau régulatoire, que ce soient gouvernements, entreprises, institutions internationales, organisations syndicales, société civile ou nouveaux mouvements sociaux.

Les résumés des communications de 25 lignes devront avoir été reçus au plus tard le 13 février à l'adresse courriel suivante : [levesque.sophie.4@courrier.uqam.ca](mailto:levesque.sophie.4@courrier.uqam.ca) et les versions finales des textes de 15 pages à double interligne le 15 mars. La durée des présentations sera de 20 minutes. Les meilleures communications seront retenues pour publication.

Veuillez noter que l'inscription au congrès est obligatoire. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Internet de l'ACFAS à l'adresse suivante : <http://www.acfas.ca/congres/>

### **Pour information :**

Sophie Lévesque  
Assistante de recherche  
Chaire de responsabilité sociale et de développement durable  
Université du Québec à Montréal (UQAM)  
[Levesque.sophie.4@courrier.uqam.ca](mailto:Levesque.sophie.4@courrier.uqam.ca)